

## Approche du Chef d'entreprise : la clé différenciatrice des flux professionnels

NEWSLETTER 13 129 du 27 août 2013



**Analyse par PIERRE YVES LAGARDE**  
 Consultant – Spécialiste de la rémunération et de la protection sociale  
 Chambre Nationale des Conseils et Experts Financiers

Face aux changements incessants de législation, les chefs d'entreprises et leurs conseils s'interrogent sur les stratégies à mettre en place afin d'optimiser la gestion de leurs flux. Doivent-ils capitaliser leur épargne en dehors ou à l'intérieur de la structure sociétaire ? Nous avons demandé à PIERRE YVES LARGARDE de nous livrer son analyse...

**JD** Après les nombreuses évolutions législatives des deux dernières années, le chef d'entreprise peut-il encore gérer de manière optimisée ses flux professionnels ?

**PYL** Tout actif, salarié ou entrepreneur, doit gérer ses flux professionnels, au moins pour répartir les montants disponibles entre le financement du train de vie et l'épargne. Le chef d'entreprise constitue cependant un cas particulier : il dispose d'une liberté totale pour structurer ses revenus, quand le salarié ne profite que d'une liberté restreinte (très). Le chef d'entreprise agit en effet au niveau du coût entreprise de la rémunération, quand le salarié n'intervient qu'à partir du revenu net avant impôt.

Cette différence justifie que l'optimisation des flux professionnels soit traitée avec attention dans l'approche patrimoniale globale du Chef d'entreprise. Les montants en jeu sont significatifs et permettent au conseil de générer une réelle plus-value, comme l'illustre le tableau suivant.

Arbitrable entrepreneur						
→	<b>Coût entreprise</b>	175.000	262.500	350.000	437.500	
	<b>Net avant impôt</b>	100.000	150.000	200.000	250.000	←
						Arbitrable Salarié

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

**JD Comment alors structurer les revenus professionnels .**

**PYL** Les trois piliers permettant de structurer efficacement le revenu professionnel du Chef d'entreprise sont la rémunération, la retraite et l'immobilier professionnel. Pour chacun de ces thèmes, l'exercice 2013 s'est apparenté à un Big Bang, avec des ondes de choc extrêmement variées. Un point commun les a néanmoins toutes réunies : la hausse, parfois violente, de la taxation. Ce qui suggère la révision approfondie des systèmes en cours.

**JD En matière de rémunération, peut-on parler de la fin du consensus sur le statut social ?**

**PYL** L'été a été insuffisant à nous guérir du choc. Les charges sociales sur les revenus des non salariés ont augmenté de 12 % à 40 % ! La taxation des dividendes des gérants majoritaires a augmenté de 100 % pour les petits revenus et est stable, voire diminuée, pour les très hauts revenus. D'où l'apparition d'une nouvelle tendance : transformer les SARL en SAS. Stratégie à notre avis bien dangereuse : elle ne génère pas de gain économique et expose au risque nouveau de l'abus de droit social.

**JD Pour les retraites comment aborder un risque systémique qui enfle ?**

**PYL** Les prévisions optimistes font état d'un déficit dont on peine à imaginer le financement. Une des raisons est totalement occultée dans le débat public. Le rendement actuel des régimes de retraite par répartition est politique et non pas technique. Un cadre récupère ses cotisations en environ 15 ans, quand son espérance de vie statistique dépasse les 25 ans. Qui est censé payer les 10 années gratuites ? Le sujet des retraites va occuper le devant de la scène dans les prochains mois, au moins, et offrir au conseil un terrain très riche pour démontrer sa valeur ajoutée.

**JD Et enfin, pour l'immobilier d'entreprise : que reste-t-il du démembrement ?**

**PYL** A fin 2012, la solution visant à démembrer l'immobilier professionnel s'était imposée. Le législateur en a depuis largement perturbé l'économie. Son attractivité devient plus incertaine, même si certains schémas utilisant des sociétés civiles continuent à se fonder sur cette technique. Il est en tout cas pertinent de reconsidérer toutes les combinaisons possibles autour des trois leviers que sont le recours à une SCI, le démembrement et le choix du mode d'imposition, à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, avec ou sans droit de retour.

**JD En conclusion, comment élaborer la "gare de triage" idéale ? Est-ce la société holding ?**

**PYL** Notre législation a ces dernières années affirmé une seule caractéristique pérenne : son instabilité. Dès lors, le professionnel du conseil doit intégrer dans sa grille d'analyse le degré de réversibilité des schémas qu'il propose. Et faire la distinction entre les stratégies qui produisent un gain immédiat et définitif, d'une part, et celles qui génèrent un gain futur à la condition que rien ne change, d'autre part. Le recours à la société holding animatrice devient donc encore plus tentant. Il permet en effet de préserver tous les statuts sociaux pour le dirigeant au sein du groupe, de simplifier la mise en place des régimes de retraite par capitalisation, d'arbitrer facilement entre distribution et capitalisation à l'impôt sur les sociétés et enfin de disposer de toutes les options pour optimiser l'immobilier professionnel. Mais il expose à une difficulté nouvelle : comment être certain que la société holding est bien animatrice, surtout depuis que l'administration fiscale nous a décrit, avant l'été, la vision exceptionnellement tatillonne qu'elle en avait ?

**JD Merci Pierre Yves pour cette précieuse analyse.**

**Pour répondre à ces nouvelles problématique nous avons bâti pour cette fin d'année 2013, un programme de formation consacré à la gestion du patrimoine du chef d'entreprise. Les problématiques analysées ci-dessus, seront abordées de manière pratique :**

**Gestion et transmission du patrimoine professionnel**

**Formation animée par JACQUES DUHEM et PASCAL JULIEN ST AMAND**

**PARIS, 12 septembre et 12 novembre 2013**

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**

**Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE**

**[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)**

**Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne**

**Gestion et transmission du patrimoine professionnel**

Formation animée par JACQUES DUHEM

TOULOUSE, 13 septembre 2013

AIX EN PROVENCE, 13 novembre 2013

LILLE, 12 décembre 2013

**Stratégies de rémunération des dirigeants**

Formation animée par PIERRE YVES LAGARDE

PARIS 13 septembre 2013

NANTES 17 octobre 2013

TOULOUSE 5 novembre 2013

**Stratégies de gestion de l'immobilier d'entreprise**

Formation animée par FREDERIC AUMONT

PARIS 15 octobre 2013

**Utilisation stratégique des sociétés holding**

Formation co-animée par PIERRE YVES LAGARDE et JACQUES DUHEM

LILLE, 19 novembre 2013

PARIS, 20 novembre 2013

LYON, 4 décembre 2013

AIX EN PROVENCE, 5 décembre 2013

**Le détail de ces formations et le bulletin d'inscription,  
sont disponibles sur notre site internet.**